



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur DI GIACOMO Manuele**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue des Petites vauelles et cadastré **Bouffioux (4) section B n° 463 F**

Le projet consiste en la **régularisation de la modification du relief du sol (30cm), la réalisation d'une zone de parking et le placement d'un portail.**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet déroge au au plan de secteur pour les motifs suivants :**

**Art. D.II.38. De la zone d'espaces verts.**

**La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.**

**Une partie de la modification du relief du sol (placement d'un empiérement à granulométrie fine) est réalisée en zone d'espaces verts et ne participe pas au maintien du milieu naturel.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Article D.IV.40 (Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional) du Code du Développement Territorial.

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme**

**Point 8.1.5. "A l'alignement, les clôtures peuvent être réalisées par un muret en briques, en pierre ou en matériaux pierreux d'une hauteur de 50 cm maximum éventuellement surmonté d'une grille en fer forgé. Elles peuvent être doublées d'une haie de 2,00 m de haut maximum":**

**Le portail prévu sur la limite avant de la parcelle (à front de la rue des Vauelles) présenterait une hauteur comprise entre 1,90m et 2,50m et serait réalisé en matériaux métalliques de ton noir.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau).

- les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- le 09/12/2021 jusque 20 heures.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme **téléphone : 071/243.244 – mail : urbanisme@chatelet.be**

### **L'enquête publique est ouverte le 6 décembre 2021 et clôturée le 20 décembre 2021**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau)

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

- remises à l'accueil de l'urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale, rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau).

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **EP 2021/191**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), le **20 décembre 2021**, à 16h00.

A Châtelet, le 26 novembre 2021

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH